



View

Edit

Track

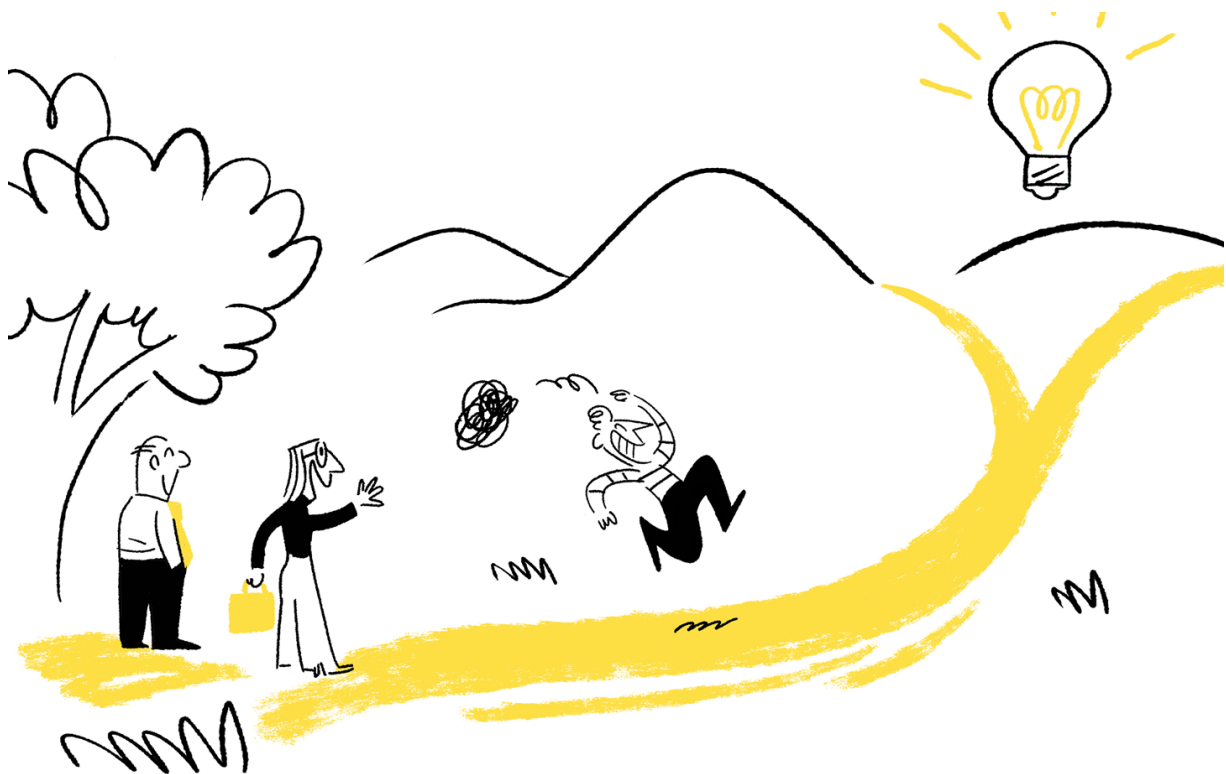
Santé au travail: les coûts de l'absentéisme

14 juil 2022 - 14:22

| Isabelle Kunze, Vaudoise Assurances

2 minutes de lecture

Corporate Health Services accompagne les entreprises pour améliorer la santé au travail.



La gestion de l'absentéisme dans les entreprises est un sujet inquiétant. Selon Job Stress Index 2020 de Promotion Santé Suisse, près d'un tiers des personnes actives (28,7%) étaient épuisées sur le plan émotionnel en 2020. Le stress lié au travail coûte environ 7,6 milliards de francs par an aux entreprises. Cette dernière édition du monitoring portait sur l'intensification du travail, c'est-à-dire l'augmentation des efforts fournis au travail sur la durée. En Suisse, on suppose que ces efforts deviennent une contrainte croissante en raison du développement de la numérisation.

Selon la *NZZ*, les absences pour maladie représentent la pointe de l'iceberg: 18% des coûts sont liés à des problèmes psychiques et plus de 60% des absences sont dues à la perte de performance des employés affectés.

L'Office fédéral de la statistique note qu'un travailleur est absent pour cause de maladie ou d'accident (hors COVID-19 et conflits de travail) en moyenne 55 heures par an en Suisse.

L'ABSENTÉISME, COMBIEN ÇA COÛTE?

Le calcul des coûts de l'absentéisme dans une entreprise n'est pas chose aisée au vu du nombre de facteurs qui rentre en ligne de compte. Les coûts directs liés à l'absentéisme peuvent s'élever à des millions de francs. A cette somme s'ajoutent les coûts indirects, qui peuvent s'élever jusqu'à trois fois la somme des coûts directs selon les secteurs d'activité. Ces coûts s'expliquent par le remplacement du collaborateur absent par ses collègues, qui génère ainsi des heures supplémentaires. Ces heures effectuées par chaque collaborateur présent amplifient leur surcharge physique et psychologique, laquelle peut déclencher une baisse de rendement et d'autres absences.

Les modifications d'horaires ou de congés pour pallier le manque de collaborateurs absents peuvent impacter également leur vie privée et bousculer leur organisation familiale. Si cela se répète, le sentiment d'injustice, la baisse de motivation et une multiplication des conflits au sein de l'équipe peuvent survenir. Le climat du travail se dégrade insidieusement ainsi que la santé de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs.

La gestion de l'absentéisme ou les recherches de solutions de remplacement représentent une surcharge pour les cadres. Ces derniers sont moins disponibles pour le personnel en place et pour l'encadrement des équipes.

Si les cas d'absence se multiplient, les primes de l'assurance perte de gain maladie de l'entreprise peuvent augmenter considérablement lors des échéances contractuelles.

DES INTERVENTIONS AVANT, PENDANT ET APRÈS

Les services de gestion des absences en entreprise se sont multipliés ces dernières années. Développé en juillet 2020 par Vaudoise Services SA, Corporate Health Services (CHS) en fait partie. Cette structure est convaincue qu'agir en amont et dès les premiers arrêts de travail fait pleinement sens. Le but de CHS est de répondre aux besoins exprimés par les entreprises et de proposer des actions préventives et curatives ciblées, coconstruites avec l'entreprise en tenant compte des besoins de ses collaborateurs et des moyens à disposition de l'entreprise. CHS inclut l'ensemble des protagonistes dans le processus de gestion de la santé. Les mandats payants sont menés par des professionnels formés, aux compétences larges et s'adressent à toutes les entreprises sur le territoire suisse, peu importe leur assureur.

En amont d'un arrêt de travail, CHS peut intervenir dès qu'un manager détecte une situation de souffrance d'un collaborateur ou qu'un espace de parole neutre et bienveillant doit être mis en place.

Former les managers est également un axe important pour le CHS. Les formations sont coconstruites avec les entreprises, afin de répondre à leur besoin et à leur secteur d'activité.

Pendant un arrêt de travail, CHS intervient le plus tôt possible, surtout dans les situations d'arrêt de travail en lien avec le poste (par exemple un arrêt de travail faisant suite à un licenciement), afin de trouver des solutions et de mobiliser la personne en arrêt, soit à la demande de l'entreprise soit avec une systématique de gestion des absences.

Le case management (réintégration dans les cas de maladie et/ou accidents graves), le coaching ainsi que la médiation complètent la palette de services. Pour CHS, il s'agit de trouver des solutions et d'impacter positivement l'absentéisme dans les entreprises.



Isabelle Kunze
Juriste

Juriste de formation et au bénéfice d'un CAS en médiation, Isabelle travaille depuis 1998 au sein de la Vaudoise Assurances où elle a occupé divers postes. En 2020, elle lance Corporate Health Services, un écosystème qui propose des services dans le domaine de la santé en entreprise.